

Règlement du jeu LinkedIn « 3 000 abonnés » Mars-Avril 2023

1. Société organisatrice

CATTINAIR SAS, au capital de 650 000 €, immatriculée au RCS de Belfort sous le numéro 820 607 810 et ayant son siège social situé 6 rue des Bouleaux 25150 PONT-DE-ROIDE organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « Jeu – LinkedIn 3 000 abonnés » du mercredi 01 mars au lundi 03 avril 2023.

Ce jeu concours est accessible sur la page LinkedIn de l'entreprise :

⇒ [LinkedIn](https://fr.linkedin.com/company/cattinair) : <https://fr.linkedin.com/company/cattinair>

Cette opération est soumise exclusivement au présent règlement (ci-après le « Règlement »).

2. Conditions et modalités de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure, sous la responsabilité de son tuteur légal, résidant en France métropolitaine. Les participants doivent posséder un compte LinkedIn et faire partie des abonnés de la page LinkedIn CATTINAIR. Le jeu est ouvert du mercredi 01 mars au lundi 03 avril 2023, au-delà de ce délai, les participations ne seront pas valides. Toute fraude sur ces points entraîne l'invalidation du participant.

Les membres du personnel de la société organisatrice CATTINAIR ne sont pas autorisés à participer.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications. Il est autorisé une participation par personne.

Pour participer au jeu, le joueur doit :

1. Se rendre sur la page [LinkedIn CATTINAIR](#)
2. S'abonner à la page si ce n'est pas déjà le cas.
3. Liker et partager le post « 3000 abonnés ».

3. Détermination du gagnant

Le gain se compose d'un lot correspondant à 2 chocolats (un chocolat au lait et un chocolat noir) représentant le Lion de Belfort de 200 gr chacun d'une valeur de 35,20 € (hors frais d'envoi). Le lot proviendra de la chocolaterie « Purement Chocolat » situé au 35 rue de Belfort, 25000 Besançon. Il sera possible que le lot soit modifié dans le respect de la valeur initiale du gain, si le fournisseur ne pouvait pas donner suite.

Aucun échange, ni aucun remboursement ne sera accepté.

À la clôture du jeu, le mardi 04 avril 2023, 1 gagnant sera tiré au sort parmi les participants. En prévision d'un refus ou de la non-réponse des gagnants, un second tirage au sort sera effectué.

Le tirage au sort sera effectué par la Société Organisatrice parmi les participants répondant aux conditions du Jeu-Concours. Le gagnant sera contacté par message privé à l'issue du tirage au sort. Le gagnant pourra venir récupérer le lot au siège social de l'entreprise si cela est possible, dans le cas contraire, nous lui enverrons le plus rapidement possible à l'adresse de son choix. Le lot ne pourra faire l'objet d'aucune contestation, ni être échangé, repris, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier du prix.

4. Publication du présent règlement

Le règlement de ce jeu est diffusé sur le site Internet www.cattinair.fr et peut être adressé à toute personne en faisant la demande à l'adresse email suivante : cc@cattinair.com

5. Litige et responsabilité

Si pour une raison indépendante de leur volonté, le jeu devait être annulé, écourté ou prorogé, la société organisatrice Cattinair et les partenaires ne pourraient en aucun cas en être tenus responsables.

6. Propriété et utilisation des données

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par courrier à Cattinair, 6 rue des Bouleaux – 25150 PONT-DE-ROIDE ou par email à info@cattinair.com en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.